



19/06/2020

## Vers un marquage de votre santé ?

**Au prétexte contestable d'apporter une protection maximale de ses salariés, Engie ambitionne de déployer l'application COPASS.** Qu'est-ce donc ? Un passeport santé ? Un document de libre-circulation ? Un laisser-passer ?

Développé dans le cadre d'une Joint-Venture Crédit Agricole-OnePoint, COPASS est un support interne adaptable à chaque entreprise, qui permet de piloter le niveau de protocole sanitaire d'une entreprise, dans la phase de déconfinement, en tenant compte de la situation personnelle de chaque salarié et ainsi gérer la reprise du travail.

**Cette application** (que le salarié doit remplir tous les jours) **intègre un questionnaire médical personnel assez précis** (situation familiale, mode de déplacement, respect des gestes barrières, rapport individuel au COVID-19, situations de santé particulières telles que grossesse, hypertension, diabète, obésité, maladies cardio-vasculaires, maladies pulmonaires, immuno-dépresseions, cancers passés ou présents) **qui permet de déterminer le niveau de vulnérabilité au virus d'un salarié.** Le résultat s'affiche sous forme d'un QR code qui va du rouge au vert, en passant par le violet, le orange et le jaune. Le salarié déclare sur l'honneur transmettre des informations exactes et à jour.

En fonction de l'indicateur de vulnérabilité, l'entreprise met en place un protocole de travail qui sécurise au maximum le salarié :

- Niveau 1 : pas de symptôme / pas de situation personnelle à risque ;
- Niveau 2 : pas de symptôme & pas de comorbidité mais usage quotidien des transports ou difficulté à effectuer les gestes barrières au quotidien ;
- Niveau 3 : pas de symptôme & situation personnelle qui peut nécessiter un certificat d'isolement : comorbidité directe ou indirecte + 65 ans + garde d'enfant ;
- Niveau 4 : diagnostiqué COVID ou symptômes nécessitant un test : arrêt de travail, test, invitation à se rapprocher d'un service de santé de proximité.

**Engie SA souhaite lancer une expérimentation de COPASS sur le périmètre du Corporates au CRIGEN, dès le mois de juillet.** Même si la presse s'est faite l'écho de cette application lors de sa mise sur le marché, **les organisations syndicales, unanimement, la dénoncent et sont opposées à son déploiement chez Engie.** En effet, l'expérimentation arrive pendant la période estivale, tout juste au sortir de la crise, dans un contexte de reprise du travail et de retour sur site déjà compliqué pour certains salariés. Au-delà de la temporalité inadaptée dans laquelle Engie souhaite expérimenter l'application, **la collecte d'informations personnelles liées à la santé du collaborateur, qui, en outre marque son degré de vulnérabilité, est tout simplement éthiquement contestable et inacceptable.** Ces données vont-elles réellement servir l'objectif de protection du salarié et de gestion de sa reprise du travail et/ou de son retour sur site ?

En jouant sur la peur sanitaire, la collecte et l'utilisation de données personnelles relevant du secret médical peuvent conduire à des conséquences graves en termes de discriminations. En outre, de nombreuses zones d'ombres demeurent : où seront hébergées les données ? Par qui ? Quel usage en sera fait ? Quid des failles de sécurité ? Quelles garanties sur l'absence de traitement croisé avec d'autres fichiers ? Il serait certainement plus opportun de concevoir une application permettant de trouver les tests et dispositifs de protection au plus proche de son domicile à prix abordable qu'une « crécelle numérique de traçage ».

**Aussi, les représentants du personnel demandent le retrait total du projet.**